

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-307**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 16 février 2021, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-EM-307 décrétant une dépense et un emprunt de de 3 385 000 \$ pour la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire – Secteur du lac à la Truite.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 juin 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 16 février 2021 ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 juin 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière